

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membres absents	0
Secrétaire de séance	Stéphane PAVILLON
Date de la convocation des conseillers	21 septembre 2022
Date de l'affichage de la convocation	21 septembre 2022



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Monsieur William MUSUMECI, Madame Maria ALVES, Monsieur Dominique DI PONIO, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Magalie FRANÇOIS, Monsieur Pascal GIACOMEL (**arrivée à 19h 10**), Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERRE (**arrivée à 19h17**), Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Samir METIDJI (**arrivée à 19h06**), Madame Danièle KAMENI, (**arrivée à 19h04**), Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Nassera ZOUBIR, donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Nadia GHARNIT donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI
Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET

OBJET : APPROBATION DE LA CHARTE D'ACHATS PUBLICS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Marchés Publics ;
Vu la délibération du 24 juin 2004 portant approbation du règlement intérieur de la commande publique ;
Vu la délibération du 10 mars 2005 portant modification du règlement intérieur de la commande publique ;
Vu la délibération du 30 juin 2005 portant modification du règlement intérieur de la commande publique,
Vu la délibération du 18 décembre 2008 portant modification du règlement intérieur de la commande publique,
Vu la délibération du 5 février 2009 portant modification du règlement intérieur de la commande publique,
Vu la délibération du 1^{er} avril 2010 portant modification du règlement intérieur de la commande publique,
Vu la délibération du 24 janvier 2012 portant modification du règlement intérieur de la commande publique,
Vu la délibération du 30 janvier 2014 portant modification du règlement intérieur de la commande publique,
Vu la délibération du 25 novembre 2015 portant abrogation du règlement intérieur de la commande publique du 30 janvier 2014 et portant approbation de la charte d'achat de la commande publique,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 19 septembre 2022,

Entendu l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des Finances et de la Commande Publique, indiquant qu'il est proposé d'adapter la charte d'achats publics aux nouvelles dispositions réglementaires.

DELIBERE

Article 1^{er}

APPROUVE la charte d'achats publics, ci-annexée, qui se substitue à la charte approuvée par délibération en date du 26 Novembre 2015.

Article 2

Toutes les évolutions relatives à la réglementation en vigueur (modification des seuils, etc.) prévaudront et se substitueront automatiquement aux dispositions figurant dans la charte antérieure.

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Madame la Comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs, La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature	Signature
Frédéric BOUCHE Maire	Stéphane PAVILLON Secrétaire de séance

